

Lundi, 8 février 2021

Chers parents de collégien,

J'espère que vous et vos proches allez bien. Nous vous faisons parvenir cette lettre aujourd'hui pour vous faire part d'une très bonne nouvelle : nous allons procéder à la réouverture des collèges pour l'apprentissage en personne le jeudi, 25 février.

Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs d'entre vous m'ont dit avoir hâte de voir leur enfant retourner aux limites physiques d'une salle de classe. Nous nous réjouissons de pouvoir maintenant rouvrir nos bâtiments aux élèves des grade 6, 7 et 8 en tenant compte à priori de leur santé en toute sécurité, et leur offrant en personne en collaborant avec nos éducateurs dévoués une expérience d'apprentissage solide.

Nous avons élaboré les meilleures pratiques pour promouvoir la santé et la sécurité des communautés scolaires et améliorer l'apprentissage en personne des élèves dans nos bâtiments scolaires. Voilà ce qu'il vous faut savoir au sujet des modalités mises en place en vue de la réouverture de l'établissement que vous fréquentez pour l'apprentissage en personne.

Test hebdomadaire de la COVID-19 et Consentement obligatoire

- Un taux de 20 % d'élèves et de membres du personnel fera chaque semaine l'objet de tests aléatoires dans tous les établissements scolaires.
- Nous demandons à tous les élèves qui n'ont pas encore présenté le consentement de leurs parents pour les tests de le faire dès le premier jour qu'ils reviennent à l'école pour l'apprentissage en personne afin qu'ils puissent y participer.
- Nous convions les familles à nous soumettre leur consentement par le biais de leur compte NYC Schools sur le site mystudent.nyc avant le premier jour du retour de leur enfant à l'école pour l'apprentissage en personne.

Si vous avez déjà un compte NYCSA où se trouve le nom de votre(vos) enfant(s) :

- Connectez-vous, cliquez sur le nom de votre enfant, ensuite sur « Manage Account », puis lorsque vous accédez au menu déroulant, cliquez sur « Consent Forms ».
- Lisez la page, puis choisissez l'option « consentement » qui se trouve à la fin de la page pour votre enfant.

Si vous n'avez pas encore un compte NYCSA :

- Vous pouvez en créer un sans tarder ! Si l'école de votre enfant vous a donné un code de création de compte, vous pouvez créer un compte complet en cinq minutes, puis donner votre consentement comme décrit ci-dessus.
- Si l'école ne vous a pas donné de code de création de compte, vous pouvez quand même donner votre consentement tout de suite en cliquant sur « Manage Consent » sous la rubrique « COVID-19 Testing » et remplir le formulaire de consentement en y ajoutant des informations sur vous et votre enfant afin de donner votre consentement.
- Vous pouvez également imprimer le formulaire joint à cette lettre et nous le soumettre après l'avoir rempli.
- **Les élèves qui n'ont pas soumis leur consentement devront tout de suite passer à l'apprentissage à distance**

Préférence d'apprentissage et Horaire pour l'apprentissage en personne

Ceux d'entre vous ayant choisi pour votre enfant l'apprentissage hybride parce que vous le préférez, soit avant le début de l'année scolaire soit pendant la période de choix au mois de novembre, seront contactés par l'école que fréquente leur enfant pour leur donner le nouvel horaire.

Au cas où vous avez choisi préalablement l'apprentissage hybride et que vous voulez changer, vous pouvez le faire sans tarder en vous rendant sur le site <https://www.nycenet.edu/surveys/learningpreference>.

Assiduité

Veillez noter que les élèves bénéficiant de l'apprentissage hybride doivent venir régulièrement assister aux cours en-personne. L'école que vous fréquentez vous contactera si votre enfant ne vient pas aux cours en personne régulièrement, et votre enfant passera à l'apprentissage à distance en plein temps s'il continue à s'absenter aux cours en personne. Ceci permettra aux écoles d'augmenter les jours d'apprentissage en personne pour les élèves qui participent aux cours en personne.

Si vous partez en voyage

Veillez-vous rappeler que les élèves et membres du personnel ayant laissé la Ville de New York pour aller dans une ville indiquée sur la liste de l'État où se trouvent les Conseils aux voyageurs doivent être gardés en quarantaine pendant 10 jours à leur retour, ou se faire tester pour la COVID-19, le résultat étant négatif, pour ne plus se soumettre à ces exigences selon les directives de l'État. Vous pouvez consulter cette liste sur le site <https://coronavirus.health.ny.gov/covid-19-travel-advisory>.

- Les élèves du Département de l'Éducation (DOE) ont toujours l'accès prioritaire aux tests dans les locaux H+H de la Ville ; vous pouvez consulter une liste de ces locaux sur ce site : <https://www.schools.nyc.gov/school-year-20-21/return-to-school-2020/health-and-safety/covid-19-testing>.

Quel que soit le cadre d'apprentissage de votre enfant, nous nous engageons à lui assurer une éducation solide pleinement soutenu. Nous savons bien combien l'apprentissage est important pour votre enfant (l'élève), qu'il s'agisse de l'apprentissage à distance ou de l'apprentissage hybride—et notre dévouement à son égard demeure indéfectible pendant ces temps difficiles.

Cordialement,



Richard A. Carranza
Chancelier
Département de l'Éducation de la Ville de New York